

VOIX DE TRAVERSES

N°23 Bulletin d'information
Mai 2008

CASAS



COLLECTIF D'ACCUEIL POUR LES
SOLLICITEURS D'ASILE A STRASBOURG



Action soutenue par le Fonds Européen pour les Réfugiés

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Prise de conscience ?

Une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec notre Président Nicolas SARKOZY ! Parlant en Tunisie des droits de l'homme, il a avoué qu'il se garderait bien de donner des leçons en la matière. Quel aveu ! Quelle lucidité ! Ainsi donc la France ne serait pas exemplaire en matière de droits de l'homme ? Cette humilité aussi soudaine qu'inhabituelle annoncerait-elle une inflexion dans la politique pratiquée depuis plusieurs années à l'instigation du Président ? Ne rêvons pas, cette phrase remise dans son contexte n'avait pour but que de ne pas offenser l'hôte tunisien. Elle n'annonce rien de bon pour la cause que nous défendons et les pratiques actuelles ont toutes les chances de perdurer. Qui plus est on nous annonce pour la présidence française de l'Union européenne des initiatives en matière d'immigration : on peut craindre le pire !

Ceci dit, ne désespérons pas ! Il y a des combats qui méritent d'être menés et qui ne sont pas sans succès. Quelques faits rapportés ici en témoignent : le jugement de la Cour d'appel de Nancy concernant ce Géorgien, la démarche vigoureuse des autorités religieuses auprès du Préfet, les cercles de silence qui rassemblent plus de monde qu'on aurait pu le penser et qui jouent un rôle d'éveil auprès de passants, souvent ignorants et brusquement intéressés voire heurtés par les situations qu'ils découvrent.

Au-delà des actions que mènent les équipes de CASAS tous les jours pour faire reconnaître le statut de réfugié pour telle ou telle personne, il nous faut mobiliser la conscience collective par tout moyen à notre disposition pour limiter les débordements xénophobes de nos gouvernants, confortés par une majorité silencieuse consentante.

Alors si le 30 de chaque mois, vous avez une heure à consacrer à la cause de l'accueil des étrangers, venez Place Kléber, vous n'y serez pas seul et vous participerez ainsi à cette prise de conscience collective dont je veux croire qu'elle ne sera pas sans effet sur la politique à venir !

Jacques SCHEER

A devenir fou !

Dans un précédent Voix de Traverses, Séverine Rudloff avait abordé les spécificités de l'OQTF. Le parcours de Monsieur T. illustre bien les incohérences de cette nouvelle procédure. Toutefois, il est presque impossible de décrire simplement les difficultés de procédure auxquelles sont confrontés les demandeurs d'asile concernés, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce qui suit et qui témoigne d'une réelle volonté de perdre les étrangers dans un dédale administratif. En espérant que vous ne vous y perdez pas vous aussi...

Petit rappel :

L'OQTF ou Obligation de Quitter le Territoire Français est une décision de la Préfecture, uniquement envoyée par courrier, à des étrangers en situation irrégulière. Elle est composée de trois décisions : un arrêté de reconduite, un arrêté fixant le pays de destination, et un refus de titre de séjour. Le délai pour la contester est fixé à un mois. L'étranger ne peut pas être renvoyé tant que le tribunal n'a pas statué sur le recours. Toutefois, il existe une procédure accélérée dans le cas où la personne est arrêtée (dans ce cas, l'audience a lieu dans les 72 heures) et dans ce cas, le tribunal examine uniquement l'arrêté de reconduite et le pays de destination. Le refus de titre fait l'objet d'une autre audience ultérieure.

L'APRF ou Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière est une décision de la Préfecture qui est remise en mains propres à l'étranger qui se fait interpeller, uniquement s'il n'a pas fait de demande auparavant ou s'il a déjà fait l'objet d'un refus de titre de séjour. L'APRF est aussi contenu dans l'OQTF. Le délai pour le contester, s'il est remis en mains propres, est de 48h. Dans ce cas, le tribunal examine l'arrêté de reconduite et l'arrêté fixant le pays de destination.

La loi qui a réformé le Code d'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile en novembre 2007 conduit, dans la pratique, à des aberrations souvent lourdes de conséquences. La complexité croissante de la procédure amène l'administration à prendre des décisions successives qui se contredisent entre elles, mais qui

permettent néanmoins de renvoyer un étranger vers son pays d'origine au mépris de sa vie privée et familiale, et des risques de traitements inhumains et dégradants qu'il y encourt.

Monsieur T., d'origine géorgienne, vivait en Ossétie du sud avec son épouse et leur fils Guiorgui. En 2005, sa femme, d'origine ossète, a été assassinée par des extrémistes ossètes qui lui reprochaient d'avoir épousé un Géorgien. Cet événement particulièrement douloureux, ainsi que les risques de nouveaux problèmes en raison des origines mixtes du petit Guiorgui, ont conduit son père à l'envoyer en France, pour qu'il trouve refuge auprès de sa grand-mère, qui avait déjà obtenu le statut de réfugiée en France. Guiorgui a fait l'effort de s'adapter et il a bien progressé dans sa scolarité, malgré les traumatismes subis en Géorgie. Pour son père, les problèmes ont continué. Il a été contraint de fuir son pays, et il est venu en France en janvier 2007.

Monsieur T. s'est présenté à la Préfecture pour déposer une demande d'asile. Il a été placé en procédure prioritaire puisque la Géorgie figure sur la liste des pays « sûrs ». Il a reçu une réponse négative de l'OFPRA. Il se trouve alors en situation irrégulière, le recours qu'il a introduit auprès de la Commission des Recours n'étant pas suspensif. La Préfecture lui envoie une **première OQTF** le 16 mars 2007. Il contacte une avocate par notre intermédiaire afin de contester cette décision. Contrôlé dans la rue, il est arrêté et placé au centre de rétention le 8 juin. Le Tribunal Administratif doit donc statuer en urgence : annulation de l'APRF et du pays de destination au motif que « il n'est pas avéré que l'enfant et son père ne courent pas de risques en cas de retour en Géorgie. » Monsieur T. est libre, mais le tribunal, dans l'urgence, ne statue pas sur le refus de titre de séjour. Une nouvelle audience a donc lieu sur ce point en août 2007 et le tribunal rejette la demande, au motif que le fils peut accompagner son père en Géorgie : le président du tribunal ne constate aucune atteinte à la vie privée et familiale. La Préfecture adresse alors à Monsieur T. une **deuxième OQTF**. L'avocate introduit un recours auprès du tribunal. A ce moment-là, Monsieur T. part en Bretagne pour rendre visite à des proches. Il est arrêté par la Police aux Frontières et placé en rétention sur place. Le tribunal de Nantes statue en urgence et annule l'arrêté et le pays de destination. Monsieur T. est encore libéré et peut revenir à Strasbourg. Peu après, nouvelle audience sur le refus de titre, que le

tribunal rejette. Et là, pas de nouvelle OQTF ! La situation est complètement bloquée. En situation irrégulière, Monsieur T. finit par être arrêté par la police pour la troisième fois. Les agents de police lui remettent un **APRF**, en mains propres, avant de le conduire au centre de rétention de Geispolsheim.

Puis un autre magistrat du tribunal administratif **confirme** l'arrêté et le pays de destination. Désormais, et pour la première fois, Monsieur T. risque vraiment d'être reconduit vers son pays d'origine. Il est donc présenté au consulat de Géorgie pour régler les détails administratifs du voyage. Mais finalement, son état de santé justifie sa libération. La Préfecture lui remet une autorisation provisoire de séjour valable trois mois jusqu'à fin mai 2008. Sa situation n'est pas réglée pour autant. Il est en effet tout-à-fait possible que la Préfecture ne renouvelle pas son autorisation provisoire de séjour et lui délivre... une nouvelle OQTF !

Heureusement, l'avocate de Monsieur T. avait introduit un recours contre la première décision du Tribunal Administratif de Strasbourg du 30 juillet 2007, auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy. La décision vient d'être rendue, le 30 avril 2008. La Cour d'Appel a annulé le refus de titre de séjour qui avait été confirmé par le Tribunal Administratif (si vous me suivez toujours) au motif de l'intérêt supérieur de l'enfant. La Cour a également enjoint à la Préfecture de délivrer un titre de séjour « vie privée et familiale » à Monsieur T.

Après un vécu douloureux et traumatisant en Géorgie, l'obtention d'un titre de séjour dans le « pays des droits de l'Homme » doit-elle être un tel parcours du combattant? Comment comprendre et supporter de telles épreuves, alors qu'on ne demande qu'une chose : la protection de la France ?

Aujourd'hui Monsieur T. va pouvoir mener une vie normale auprès de sa mère et de son fils de 11 ans. **Il peut enfin bénéficier d'une protection.**

Alban DAMERY

Quand les mots ne suffisent plus...

À Strasbourg comme dans les autres villes de France, des hommes, des femmes et des enfants vivent dans la peur constante d'être arrêtés par la police. Ils se cachent, sursautent dès qu'on frappe à la porte. Ils ont peur chaque fois qu'il leur faut se déplacer et sortir, pour accompagner leurs enfants à l'école ou chez le médecin, pour chercher leur courrier ou de quoi se nourrir...

Tout près de chez nous, à une dizaine de kilomètres de Strasbourg, se trouve le Centre de Rétention de Geispolsheim où on les enferme en attendant d'exécuter leur renvoi vers leur pays d'origine. La loi prévoit qu'on peut les enfermer durant 32 jours dans l'attente de leur expulsion.

Quel est donc leur crime ? Être démunis de papiers car ils n'ont pas pu obtenir d'autorisation de séjour (au titre du droit d'asile, de leurs liens familiaux en France, de la gravité de leur état de santé...) ou, alors qu'ils étaient entrés sur le territoire français en toute légalité, le renouvellement de leur titre de séjour a été interrompu, souvent après des années de séjour régulier.

Au plan national, l'objectif fixé par le gouvernement de 25 000 reconduites à la frontière en 2007 a été porté à 26 000 reconduites en 2008.

En 2007, 839 personnes ont été enfermées et 475 personnes ont été expulsées de Geispolsheim.

De véritables tragédies humaines ont lieu quotidiennement à Strasbourg et elles ne cessent de se multiplier et de s'aggraver. Nous avons la conviction qu'elles sont largement méconnues d'un très grand nombre.

Désormais, c'est en notre nom et arbitrairement que des personnes sont expulsées loin de leurs lieux d'asile, de leurs lieux de vie, de leurs lieux de travail, de leurs cercles d'amis.

C'est en notre nom et arbitrairement que des demandeurs d'asile sont renvoyés dans leur pays d'origine dont ils cherchaient à fuir les persécutions.

C'est en notre nom et arbitrairement qu'un père ou une mère est arraché à ses enfants.

C'est en notre nom et arbitrairement que des enfants, des personnes âgées, des personnes gravement malades sont enfermées dans des centres de rétention dans l'attente de leur expulsion.

L'objectif du chiffre opère une véritable entreprise de déshumanisation qui cache le drame des êtres humains frappés par son application aveugle. Les agents, administratifs, judiciaires, policiers, sont de plus en plus nombreux à exprimer leur malaise de devoir incarner un des maillons d'une chaîne d'exécution dont personne ne se tient vraiment pour responsable.

Nous croyons que nous sommes tous responsables.

Le respect de la Loi a pour finalité de nous permettre de vivre les uns avec les autres. Jamais la loi ne devrait être convoquée pour anéantir les plus faibles d'entre nous. Derrière le chiffre à atteindre disparaissent le visage et l'histoire réelle de ces autres qui voudraient tant être des nôtres.

Lorsqu'on les enferme et qu'on les expulse, c'est notre propre humanité qu'on détruit.

Parce que le cercle de silence est une action non-violente de protestation qui rassemble des hommes et des femmes de divers horizons et convictions philosophiques, politiques ou religieux, nous appelons toutes celles et ceux qui souhaitent s'associer à notre protestation non violente et silencieuse à nous rejoindre

**le 30 de chaque mois, de 18 à 19 heures, Place Kléber
à Strasbourg**

cercledesilence.strasbourg@gmail.com

Etrangers, pour un autre regard

La France est-elle toujours une terre d'accueil ?

Les étrangers en situation irrégulière ne sont-ils qu'une masse difficile à chiffrer sur laquelle il faut prélever 25000 unités ?

Les migrants doivent-ils toujours être les oubliés du projet européen ?

Soirée organisée par **CASAS, la CIMADE, CLAPEST, CARES,
La Pastorale des Migrants et CARITAS Alsace**

Le 21 mai 2008 19h-22h30
Eglise Saint Pierre le Vieux
Rue du 22 novembre

Et animée par **Jacques Fortier-Journaliste**
Buffet et animations musicales

Venez partager avec nous une soirée de protestation, de réflexion et de propositions. La situation des sans papiers s'aggrave et révèle l'inhumanité et les contradictions des politiques de contrôle des flux migratoires.

Le Parlement européen s'apprête à voter une directive inquiétante pour l'avenir des valeurs qui ont porté la construction européenne. Pendant le mois où Strasbourg fête l'Europe, nous voulons dire publiquement notre refus de l'inacceptable et notre volonté de voir changer le regard sur les étrangers, quelle que soit leur situation juridique. D'autres pratiques sont possibles, et il faut les faire connaître. Engagés avec les résidents étrangers et solidaires, venez participer à ce moment en toute convivialité.

Parmi les intervenants

M. Piret	Président de Parole Sans Frontière
M. Nisand	Maire de Schiltigheim
Mme Wiederkehr	Présidente de la Cimade Alsace-Lorraine Service œcuménique d'entraide
Mme Garcia de Poillerat	pour CARES Coordination des Associations des Résidents Etrangers de Strasbourg
Mme Adam-Guarino	pour CASAS Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg
M. Zander	pour RESF Réseau Education Sans Frontière
M. Greib	Président du CLAPEST Comité de Liaison d'Associations pour la Promotion des Immigrés en Alsace
M. Neville	de la Commission des Migrations du Conseil de l'Europe
Mme Trautmann	Députée Européenne Vice-Présidente de la CUS
M. Misslin	Adjoint au maire de Ferrette
Mme Nathalie JACQUEL	Collectif des enfants sans papiers de Sélestat

Témoignage de Razita, bénévole à CASAS

J'avais 17 ans quand je suis arrivée en France avec ma mère, en provenance de Tchétchénie. On habitait à l'hôtel pendant longtemps, c'était difficile mais il a bien fallu s'habituer. La directrice de l'hôtel était très compréhensive, elle nous a autorisées à faire un peu de cuisine et durant ses vacances, elle nous a même confié les clés nous permettant de profiter du jardin. A l'époque, j'avais perdu presque 20 kg, j'avais le mal du pays, je n'avais de goût à rien. Tout m'était égal, je voulais être auprès des miens, je voulais rentrer à la maison. J'avais déjà le baccalauréat et je ne pouvais pas poursuivre mes études. J'ai cependant pu apprendre l'anglais grâce à une dame tchétchène parfaitement anglophone qui correspondait avec moi.

Heureusement, on a obtenu le statut de réfugié rapidement, déjà à l'OFPPRA. Il y a deux ans, j'ai donc pu intégrer l'université à la faculté d'allemand, es ist meine lieblich Sprache. Le français, c'est au travers de mes compatriotes que je l'ai appris puis j'ai dévoré des livres parlant de la Tchétchénie en la langue française, Alexandre Dumas « Chamil, la résistance tchétchène contre les Russes », Anne Nivat « Chienne de guerre », Anna Politovskaya « La douloureuse Russie »... Cela m'aidait d'apprendre la langue de mon pays d'accueil au travers de l'histoire de mon pays. Au résultat, je parle désormais plusieurs langues, le tchétchène, le russe, le bulgare, l'allemand, le français... mais j'ai un peu perdu l'anglais.

Pour trouver de bons souvenirs de mon pays, il faut que je remonte dix ans en arrière lorsque toute ma famille était réfugiée chez mes grands-parents. J'ignorais alors que mon père était mort. Je pensais qu'il avait beaucoup de travail et qu'il ne pouvait pas être avec nous à cause de la guerre. En fait, je n'avais pas envie de poser de questions, je ne voulais pas savoir. Encore aujourd'hui, j'ai peine à l'évoquer. C'est un peu notre mentalité de ne pas trop poser de questions. Mais quand maman a vu que ça me travaillait trop, elle m'a dit « Tu as bien compris, ton père est mort, on l'a tué ».

Les mauvais souvenirs, j'en ai trop. J'ai vu plusieurs fois ma mère emmenée par les militaires, et puis mon grand-père tabassé. C'était la nuit, c'était la terreur, avec ma grand-mère, on est restées seules avec grand-père perdant tout son sang, on a pensé qu'il allait mourir. On l'a emmené à l'hôpital. Il a survécu, et il vit toujours aujourd'hui. Maman

aussi est à chaque fois revenue, je ne peux pas décrire ce qui se passait dans ma tête quand je l'attendais.

J'ai vécu plusieurs opérations de « nettoyage », j'ai vu des hommes tués, j'ai encore le bruit des tirs et des explosions dans ma tête. J'ai encore les cris dans ma tête. Je me souviens lors de la première guerre, nous avions 48 heures pour fuir Grozny, on marchait, on marchait, un moment j'ai culbuté sur la jambe d'un soldat mort. J'étais encore une fillette, mais c'était déjà normal de voir un cadavre. Au début en France, j'ai eu du mal à m'habituer au calme, vivre sans être entourée d'explosions, ça faisait bizarre. Pendant presque un an, je refusais de quitter mes habits pour dormir. En Tchétchénie, il faut toujours être prêt à fuir. Et aujourd'hui encore, je continue à avoir peur de la police, c'est plus fort que moi.

Début janvier, au milieu de la nuit, des gens de CASAS sont venus devant la préfecture pour distribuer du café et du thé aux gens qui attendaient pour avoir un ticket. J'accompagnais moi-même une famille et nous attendions déjà quatre nuits de suite dans le froid pour rien. Quand je les ai vus, j'ai su que ma place était avec eux. Je me souviens que lorsque ma mère avait fait son dossier à CASAS, je m'étais dit que je ferais comme Vladimir lorsque j'aurais appris la langue. C'est la seule chose importante dans ma vie : aider les autres comme on m'a aidée à moi. Depuis, je vais à CASAS presque tous les jours, avant et après mes cours. Au début, c'était dur pour moi d'entendre les récits, mes propres souvenirs remontaient, les rêves de la guerre sont revenus.

Et chaque fois que quelqu'un est renvoyé en Pologne, je me sens responsable. Je ne sais pas pourquoi mais je me dis « pourquoi moi je suis sauvée et pas eux ». Je me dis qu'il faudrait que j'aide davantage, je connais des Tchétchènes qui ont été renvoyés en Russie mais on n'arrive pas à en apporter la preuve, il faudrait trouver les informations qui puissent convaincre les autorités de ne pas faire cela. Je me dis toujours que je n'en fais pas assez. Je sais ce qui les attend. Le risque d'être renvoyé en Russie est insoutenable pour moi.

Jamais je ne pourrai vivre paisiblement dans mon pays tant que la France ne voudra pas des demandeurs d'asile. Et maintenant, je m'inquiète aussi pour tous ces autres qui ne sont pas Tchétchènes et que je rencontre et apprends à connaître à CASAS...

Pourquoi les Tchétchènes ont-ils un destin aussi tragique ? Massacres et déportation en Turquie au début du 19ème siècle, massacres et déportation au Kazakhstan en 1944, et maintenant : l'enfer depuis plus de dix ans... Cela ne changera donc jamais ? Mais ma détermination non plus ne changera jamais, je continuerai à être présente pour aider, à chaque fois que je peux, autant que je peux.

Au moment où j'écris cela, je ne pense à rien d'autre qu'à ce jeune homme tchétchène qui est enfermé au centre de rétention à Geispolsheim. Il attend sa réponse du tribunal administratif. Si c'est négatif, un avion pour Varsovie l'attend déjà lundi. Je m'inquiète tant pour lui.

PS : Trois jours plus tard, dans la nuit du lundi au mardi, il a été renvoyé en Pologne où il se trouve en prison.

Razita, mai 2008

Vers une Europe protectrice ?

L'association Forum Réfugiés, par un communiqué du 14 avril 2008, demande que la France cesse de réadmettre les demandeurs d'asile vers la Grèce. Une fois de plus, l'application du règlement Schengen Dublin entraîne de graves disparités de traitement des demandes d'asile. La Grèce possède un taux d'obtention du statut de réfugiés parmi les plus faible d'Europe, et ne donne pas de garantie satisfaisante quant à un examen équitable des demandes. Deux pays européens ont déjà cessé les réadmissions vers la Grèce.

A l'heure où la France va présider l'Union Européenne, il semble urgent de revoir le règlement Schengen Dublin, coûteux, inefficace, et qui au lieu de répartir la « charge » des demandeurs d'asile entre les pays européens, limite encore plus l'accès à une procédure d'asile juste et équitable. En outre, les conséquences des réadmissions sont souvent dramatiques pour des personnes exilées, fragiles, avec des enfants, qui ont besoin de stabilité et de protection. Les orientations prises dans le futur pacte de l'immigration (discours de Brice Hortefeux présentant les objectifs que défendra la France pour gérer les flux migratoires) ne laissent pas présager de jours meilleurs en terme de respect de la Convention de Genève.

Alban DAMERY

Un hiver à CASAS : témoignage de Stéphane

Chaque année en France, est mis en place le plan hivernal durant la période de novembre à avril, et c'est de même pour les demandeurs d'asile, des places d'hébergement en plus sont ouvertes et différentes autres actions sont instaurées. C'est lors de la mise en place de ce plan que la DDASS du Bas-Rhin a proposé de subventionner un poste, le temps de la période hivernale, à CASAS, et c'est à moi que Pascale l'a proposé. Ce poste a comme but d'aider les demandeurs d'asile dans tout ce qui est social, hébergement, transport, autres aides et orientations...

Le premier mois, le rythme des demandes étaient assez faible, je pouvais me permettre de m'occuper des Badgeo qu'une permanence sur deux. Je devais accompagner les demandeurs à la CTS pour qu'ils obtiennent leur titre de transport et je pouvais aussi leur montrer comment fonctionne l'obtention et le renouvellement des Badgeo. De plus, cela permettait aussi de créer des relations, il est plus aisé de parler de choses et d'autres lorsque l'on se déplace que dans le cadre de l'association où les personnes sont là pour régler leurs problèmes. J'ai remarqué que les demandeurs étaient plus à l'aise pour discuter et pas seulement de leur demande d'asile, bien souvent j'ai eu la sensation de ne plus être la personne de CASAS qui est là pour les aider dans leur demande d'asile, mais simplement une personne avec qui on a envie de discuter sans aucun but précis, je peux dire que ces petits déplacements à pieds de quelques minutes m'ont apporté beaucoup sur le plan humain, bien plus que l'on pourrait le croire, malgré la barrière de la langue qui est toujours un problème surmontable avec un peu d'imagination....

En accompagnant les demandeurs, je me suis vite aperçu qu'un Badgeo avait en général pour eux, beaucoup plus de valeur que l'on pourrait penser, et cela surtout pour les familles. On peut expliquer cela par le fait que l'on a du mal à imaginer les déplacements que doivent faire les demandeurs dans une journée, ils ont un grand nombre de trajets à effectuer pour toutes leur démarches administratives, pour se loger, car quand on est hébergé par le 115 les lieux d'hébergement peuvent changer quasiment tout les jours, et pour se nourrir et cela n'est pas le moins important lorsque l'on a

des enfants et même des tout petits comme c'est le cas dans de nombreuses familles de demandeurs d'asile.

Donc, ma petite mission prenait forme de manière assez tranquille, mais la donne changea totalement lors du second mois, le mois de décembre 2008, car c'est vers le milieu de ce mois qu'a eu lieu une arrivée très forte de Tchétchènes en provenance pour la plupart de Pologne et qui venaient en France pour demander l'asile. Cette période a été marquante à plus d'un titre. Tout d'abord il y a eu les problèmes de logement et d'accès à la préfecture, au début de l'arrivée des Tchétchènes nous avions l'impression que tout le système se retrouvait paralysé par cette situation. Les personnes devaient rester des nuits entières devant la préfecture pour pouvoir commencer leur demande d'asile et cela même s'il y avait des enfants en bas âge parmi elles (ne pas oublier que nous étions au mois de décembre...), on aurait dit que la préfecture faisait tout pour les décourager de faire leur demande d'asile, je ne reviendrai même pas sur la mauvaise foi des fonctionnaires de cette honorable administration lorsque CASAS s'est présenté devant la préfecture afin de soutenir les demandeurs d'asile. Mais il n'y avait pas que ça, le système de l'hébergement semblait complètement dépassé, des familles dormaient à la rue et certains acteurs ne voulaient même plus les recevoir en invoquant le fait que les personnes n'étaient pas encore passées pas la préfecture (alors que tout le monde savait que la préfecture ralentissait la cadence des entretiens !!!). Donc les personnes n'avaient plus que comme seule solution, le 115, qui était complètement saturé à l'époque. C'était dur de voir des familles entières avec des petits enfants se faire trimpler dans tout Strasbourg pour avoir un hébergement, et de voir les autorités qui s'en lavent les mains. Par contre à CASAS on n'a pas baissé les bras, de nombreux coups de téléphone ont été passé afin d'obtenir des dons pour que des familles qui n'avaient aucune solution et qui auraient dormies à la rue puissent avoir des chambres d'hôtel, ça a pas toujours été facile mais la plupart des familles n'ont pas dormi dehors pendant cette période difficile. Mais quelques jours plus tard, comme par miracle, la situation s'est débloquée lorsque la météo a annoncé des températures de moins dix degrés, là, de nombreuses places et solutions d'hébergement sont apparues. Personnellement ça me fait froid dans le dos de voir que les diverses autorités ne sont « touchées » que par la perspective qu'on les accuse d'avoir laissé mourir des personnes, mais plus du tout par la souffrance humaine,

il n'y a plus que la sauvegarde de leur petit pouvoir qui les motive, et des morts de froid sur leur territoire, ça fait désordre et ça peut briser une carrière...

Pour finir sur ma petite mission, je peux aussi dire que la période du début de l'arrivée massive des tchéchènes était aussi une des plus fournies en moments mémorables. Comme par exemple de partir de CASAS pour aller à la CTS avec une trentaine de demandeurs, moi ça me faisait plaisir et du bien de voir l'ambiance joyeuse de cette petite colonie polyglotte, de voir des mères de familles de continents différents discuter chiffon, de voir des Africains éberlués devant la neige et le marché de Noël, de voir des Kosovars interpellés par des vendeurs de souvenir fiers d'être pris pour des touristes, d'être enlacés par des personnes dont je ne connaissais quasiment rien et réciproquement juste parce que je venais de leur donner un Badgéo et qui semblait à leur yeux un vrai trésor qui était sur le moment capable de leur faire un peu oublier leurs malheurs, d'observer les employés de la CTS se demandant qu'est ce que c'est que cette troupe (je les remercie d'ailleurs pour leur patience et leur gentillesse), de pouvoir discuter avec des Tchétchènes, des Tchadiens, des Kosovars, des Camerounais, des Congolais, des Tamouls du Sri-Lanka, des Pakistanais, des Afghans... toutes ces personnes m'ont tellement apporté par leur gentillesse et leur courage, que la seule chose qui me rende un peu triste, c'est qu'à mon niveau, je ne pourrai leur rendre qu'un tout petit bout de leur générosité... Malheureusement à l'heure actuelle ces scènes sont de plus en plus rares, car je vais à la CTS de plus en plus souvent seul à cause d'arrestations faites par ces messieurs de la PAF sur le chemin pour aller à la boutique....

Stéphane THIRION

A l'issue de son contrat, Stéphane nous quitte en tant que salarié. Son engagement et la somme du travail accompli ont largement dépassé le cadre de sa « mission hivernale. » Et il a même réussi à sensibiliser les agents d'accueil du bureau de la CTS aux difficiles conditions d'existence des demandeurs d'asile.

Un grand merci, et à très bientôt en tant que bénévole !

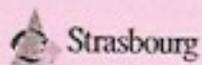
CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires, donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses financeurs :



Le Fonds Européen pour les Réfugiés

La Région Alsace



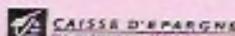
La DDASS du Bas Rhin

l'Etat

le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Villes de Illkirch-Graffenstaden, Schiltigheim, Hoenheim

Et aussi :



L'Union d'Entraide

L'Action Chrétienne en Orient

CARITAS Secours Catholique